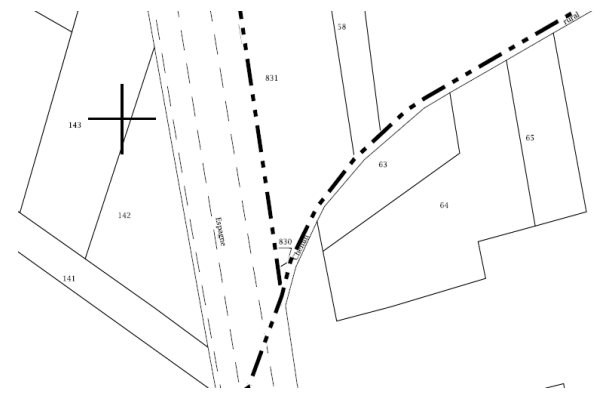
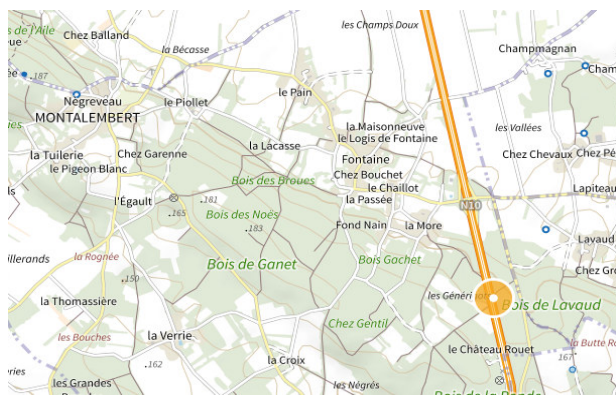


**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DOMAINE DE L'ÉTAT
AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
CESSION D'UN IMMEUBLE NON BÂTI**

La Direction Régionale des Finances Publiques de la Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde (Division Domaine) vend le terrain ci-après désigné :

Département	Commune	Lieu-dit	Nature cadastrale	Références cadastrales	Contenance	Zonage
79	MONTALEMBERT	Le tureau	sol	C n°830	21 m ²	RNU



VENDEUR :

Direction Régionale des Finances Publiques de la Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde – PGD – 24 rue François de Sourdis – BP n°908 – 33 060 Bordeaux Cedex

MODALITÉS DE TRANSMISSION ET DE PRÉSENTATION DES OFFRES :

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature et le montant de leur offre, par écrit et sous double enveloppe.

La date limite de réception des candidatures est fixée au : **28 mai 2021**

Ce pli est transmis, par lettre recommandée avec avis de réception, à l'adresse du vendeur.

Il contiendra une deuxième enveloppe cachetée portant la mention suivante:« Appel d'offres C-AG-Montalembert – Ne pas ouvrir par le service du courrier »

Cette deuxième enveloppe comprendra l'ensemble du dossier de candidature : la désignation du bien mis en vente, un justificatif d'état civil complet du candidat (pouvoir et K-bis pour les sociétés), des coordonnées téléphone et/ou mail, un justificatif de domicile et le prix proposé.

CONDITION PARTICULIÈRE

Le présent appel d'offres ne revêt pas le caractère d'une adjudication. L'État se réserve le droit d'interrompre le processus de vente à tout moment sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnisation. L'Administration se réserve une entière liberté d'appréciation à tous égards. Elle n'aura notamment pas à motiver une éventuelle décision de rejet.

En outre, l'acceptation d'une offre ne rendra pas la vente parfaite, le transfert de propriété étant subordonné à la signature de l'acte et au paiement du prix et sous réserve également de la purge des droits de préemption (notamment de la SAFER) et de préférence éventuels.

À compter de la réception de la notification de l'acceptation de l'offre par le service du Domaine, le candidat retenu devra signer l'acte dans un délai maximum de cinq mois, à peine de nullité de l'opération de vente.

Le bien est vendu en l'état. Le candidat supportera les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues, il profitera de celles actives, le tout dans la mesure où elles existent et résultent de loi ou de conventions.

Aucune condition suspensive ne sera admise. Un cahier des charges est disponible sur le site <https://cessions.immobilier-etat.gouv.fr/>

Les frais d'enregistrement au service de publicité foncière seront à la charge de l'acquéreur.

RENSEIGNEMENTS

Tous les renseignements pourront être obtenus auprès du service vendeur mentionné ci-dessus.

Mme GAYET ; téléphone : 05.56.90.76.36 / courriel : drfip33.pole-gestion-domaniale@dgifp.finances.gouv.fr

Les documents d'urbanisme sont disponibles sur le site : <https://cessions.immobilier-etat.gouv.fr/>